CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 9 juin. — Séance à 2 heures, sous la présidence de M. Aynard, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations est introduite. Elle dépose son rapport, puis est reconduite avec le même cérémonial.

Réforme de procédure

La Chambre déclare l'urgence en faveur d'une proposition de M. Cruppi tendant à réformer la procédure devant la chambre des mises en accusation.

La discussion immédiate est ordonnée.

La proposition est adoptée. Elle décide que la chambre des mises en accusation entendra les prévenus et leur conseil.

La grève de Montceau-les-Mines

Dejeante dépose une demande de crédit de 600,000 francs pour les victimes du chômage de Montceau-les-Mines.

Il demande l'urgence.

M. Charles Dupuy. — Le gouvernement ne peut s'associer à la demande d'urgence. L'Etat ne doit intervenir dans les grèves que pour le maintien de l'ordre et le respect de la liberté du travail. Il lui serait impossible d'ailleurs, de présenter à la Chambre un tableau exact de la situation. (Rumeurs à l'extrême gauche).

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

Les médecins-majors

La Chambre adopte un projet de loi augmentant le cadre des médecins-majors de 2e classe et des médecins aides-majors de 1re classe fixés par la loi du 15 avril 1898.

LA GRÈVE DU CREUSOT

Une Question de Coutant

Coutant a la parole pour poser une question au ministre de la guerre sur la présence du général Gosse Dubois au chateau de M. Schneider.

— Si la grève du Creusot, dit-il, s'est terminée sans collision, si le sang des ouvriers n'a pas coulé, ce n'est pas la faute de certains officiers qui ne se gênaient pas pour dire que s'ils bougeaient, il fallait les embrocher comme des grives (Exclamations violentes à l'extrême-gauche.)

C'est grâce au calme des ouvriers et aux sages conseils des élus socialistes. (Exclamations ironiques.)

Le lendemain du jour où une échauffourée avait été évitée, arrive le général Gosse-Dubois qui descend chez M. Schneider. Celui-ci reçoit à sa table quinze officiers. Cela est contraire à la neutralité. Les ouvriers ont bien compris que la force armée prenait parti pour M. Schneider. Cela est incompatible avec les principes de liberté, d'égalité, de fraternité.

M. de Baudry d'Asson. — C'est de la blague, (Protestations à l'extrême gauche).

Coutant. — J'attends une déclaration catégorique du ministre.

M. de Baudry d'Asson. — Révoquez le général et mettez Dreyfus à sa place.

Réponse du ministre

M. le ministre de la guerre. — La veille du jour où M. Coutant m'a écrit, c'est-à-dire le 1er juin, j'avais télégraphié au commandant du 8e corps pour lui prescrire d'empêcher les officiers d'accepter l'hospitalité des patrons et d'observer la neutralité. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

M. Lasies. — Elle est jolie, votre neutralité ! (Huées à l'extrême-gauche).

M. le ministre. — Mes ordres ont été exécutés et dès le 3 juin, les officiers logeaient dans les écoles. Les officiers et la troupe ont droit à tous les éloges pour avoir contribué à l'apaisement par leur modération.

Coutant. — C'est nous qui avons fait l'apaisement par notre arrivée. J'espère que pour l'avenir, M. le ministre voudra adresser une circulaire aux chefs de corps. (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'incident est clos.

LES DÉBATS SUR L'ALGÉRIE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur l'Algérie.

M. Albin Rozet critique l'organisation judiciaire en Algérie et exprime le vœu que les magistrats algériens soient tenus de connaitre la langue arabe.

La question des impôts fait ensuite l'objet de nombreuses observations de la part de l'orateur, soit pour l'assiette des taxes, soit pour leur perception.

Il proteste contre l'obligation imposée aux indigents de payer des prestations en argent. Abordant ensuite les questions d'instruction, il se prononce pour l'enseignement pratique et pour la création de champs d'expériences agricoles.

Il se plaint de l'existence d'écoles confessionnelles.

M. Albin Rozet montre la nécessité de multiplier les écoles françaises dans toute l'Afrique du Nord, si nous voulons y maintenir notre influence en face de l'influence anglaise.

Après avoir discuté la question des mosquées, l'orateur, se sentant fatigué, demande à se reposer.

La séance est suspendue à 4 h. 30.

La séance est reprise à 4 h. 45.

M. Albin Rozet expose les vœux des indigènes pour la création d'asiles de vieillards et l'organisation de secours médicaux. Il y aurait lieu, dit-il, de multiplier les médecins qui ont une grande influence sur les musulmans. Il serait utile également de multiplier les sages-femmes, car les médecins ne peuvent pas visiter les femmes musulmanes.

Il faudrait créer des dispensaires et des hopitaux à l'imitation de ce que font les Anglais dans l'Inde.

L'orateur entre dans de longs détails sur l'organisation et le fonctionnement de ces établissements anglais.

Parlant ensuite des pèlerinages à la Mecque, il dit qu'il faut bien faire comprendre aux indigènes que lorsque nous les interdisons, c'est que nous ne pouvons pas faire autrement.

Discours de Viviani

Viviani lui succède.

Il reproche au gouverneur général de n'avoir pas fait des déclarations assez nettes au sujet de ce qui était à faire en Algérie.

Notre ami établit une contradiction entre les déclarations du gouverneur et celles du Président du Conseil.

Celui-ci a déclaré qu'il s'opposerait à toute tentative d'abrogation du décret Crémieux, tandis que le gouverneur général, dans son discours, semble croire qu'une modification était possible.

La séance est levée à 6 h. 35.

Cette discussion est renvoyée à lundi à 2 heures.

Au Sénat

Paris, 9 juin. — Séance à 3 heures, sous la présidence de M. Fallières.

La loi sur la presse

M. Joseph Fabre dépose une proposition de loi ayant pour objet le rétablissement pour la presse, de la juridiction de droit commun en ce qui concerne les délits d'injures et de diffamation commis contre des personnes investies d'une fonction ou d'un mandat publics, avec liberté de faire, par tous moyens, la preuve des faits diffamatoires devant le tribunal correctionnel.

Questions chevalines

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Baudens sur la nouvelle qualification du cheval de demi-sang.

M. Baudens dit qu'aujourd'hui le cheval de demi-sang n'existe plus, par suite de l'infusion de sang anglais et arabe qui s'est produite depuis quatre-vingts ans.

L'ancienne formule appliquée pendant vingt ans par l'administration de l'agriculture n'a suscité aucune réclamation et le besoin d'une nouvelle qualification n'apparaissait pas.

M. Viger répond qu'il s'efforcera d'élaborer une nouvelle rédaction des clauses des contrats des Sociétés de courses, favorable à la région du Sud-Ouest. Toutefois il se refuse à intervenir dans le règlement intérieur de ces Sociétés.

Le Sénat adopte à mains levées cet ordre ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Le traitement des instituteurs

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition modifiant l'article 6 de la loi du 19 juillet 1880, modifié par la loi du 25 juillet 1893, relative aux traitements des instituteurs.

M. Forest développe les conclusions de son rapport qui sont favorables à l'adoption de la *proposition*.

M. Denoix, rapporteur de la commission des finances, montre que l'adoption de la mesure proposée amènerait une augmentation de dépense de 3,182,000 fr. et serait insuffisante.

La seule mesure pouvant être efficace pour améliorer le sort des instituteurs serait l'augmentation du nombre des mises à la retraite, dit-il.

L'orateur demande, au nom de la commission des finances, le rejet de la proposition.

M. Forest estime que l'adoption de sa proposition n'empêcherait en aucune façon la régularisation et l'augmentation des mises à la retraite.

M. G. Leygues est, comme M. Denoix, favorable au système de l'augmentation des mises à la retraite. Il demande le rejet de la loi en discussion.

Le passage à la discussion des articles est repoussé par 189 voix contre 41.

Les accidents du travail

Le président annonce qu'il a reçu du président de la Chambre la proposition de loi votée le 8 juin par la Chambre concernant les accidents du travail.

La *proposition est renvoyée au lendemain*.

La séance est levée à 5 heures 45.

Séance lundi.

LA MANIFESTATION RÉPUBLICAINE

DE LONGCHAMP

Paris, 9 juin. — Dimanche, le tout Paris des travailleurs et le Paris de la réaction se trouveront face à face à Longchamp... à moins, cependant, que les nationalistes, héroïques à cinquante contre un, ne se deulent.

La racaille qui rêve « d'étrangler la Gueuse » et se remémore avec ivresse la Semaine sanglante, trouvera à qui parler.

La bataille, cette fois, ne sera pas, qu'on se le dise, entre la police armée de ses sabres et le peuple désarmé, mais entre les Parisiens munis de bons gourdins et les lâches muscadins assommeurs de vieux républicains.

On rira !

Tous les socialistes, tous les républicains de Paris seront à Longchamp dimanche.

Ils acclameront, non pas un conquérant de pacotille, non pas un explorateur sans prestige, non pas un dictateur futur, non pas un homme quelconque — mais leur idéal ; la République sociale.

Et comme il s'agit d'une manifestation qui doit être décisive, beaucoup ont cru utile d'adopter un signe de ralliement.

Les uns mettront à leur boutonnière une fleurette rouge, et ils sauront s'arranger pour qu'on ne confonde pas cet emblème révolutionnaire avec le ruban majuscule de la décoration de Déroulède.

Ceux qui n'auront pu se procurer l'insigne, feront mieux encore. Ils cueilleront aux branches d'arbres des feuilles vertes; ils arboreront la livrée du printemps; ils feront comme Camille Desmoulins au Palais-Royal; ils reprendront les grandes traditions républicaines, ils fêteront la liberté, la sève — et l'espérance.

Les feuilles vertes piquées aux vestons prolétariens seront ainsi non seulement un signe de ralliement contre les ennemis de la République, mais plus encore : le symbole des temps nouveaux, des temps meilleurs.

Manifeste du Parti Ouvrier

L'Agglomération parisienne du Parti ouvrier français adresse le manifeste suivant aux ouvriers parisiens :

Camarades,

Les réactionnaires, encouragés par les fautes et les lâchetés des prétendus républicains au pouvoir, provoquent le peuple par des cris hostiles à la République qu'ils veulent étrangler.

Sans oublier que les Dupuy et les Loubet sont les ennemis irréductibles de la classe ouvrière, mais considérant la forme républicaine comme l'outil indispensable de toutes les réformes économiques, les socialistes doivent tous s'unir pour faire échouer les tentatives de coup d'Etat césarien et barrer la route aux plus ou moins nobles chevaliers du crotin en se rendant nombreux dimanche, à Longchamp, acclamer la République sociale.

L'Agglomération parisienne donne donc rendez-vous à ses adhérents dimanche, à une heure de l'après-midi, à la sortie de la gare d'Auteuil.

En avant pour la République sociale pour la Révolution !

Le secrétaire de séance : CHABIN.

Cet appel a été voté à l'unanimité dans la réunion plénière de l'Agglomération.

Les Chapeaux Panama

Les journaux nationalistes, dit la *Petite République*, propagent l'idée parmi les descendants de l'armée de Coblentz de se rendre dimanche à Longchamp avec des chapeaux *Panama*.

A cet effet, un M. B..., riche négociant d'un quartier du Centre, dont les deux fils ont été arrêtés dimanche et vont passer prochainement en police correctionnelle, a commandé à une société anglaise (Vive la France !) en vue de la manifestation de Longchamp, 500 chapeaux, dits *Panama*, qui porteront en lettres dorées cette inscription: «Panama.»

Ces chapeaux sont destinés à son personnel et aux camelots qui seront embauchés.

Naturellement les braves qui montent l'affaire ne se serviront pas de ces couvre chefs. Et nous conseillons vivement à ceux à qui *on les distribuera de les prendre, mais de* n'en point user.

D'autre part, on lit dans le *Voltaire* :

En voulez-vous des Panamas ?

C'est pour rien, 1 fr. 45.

Tous les réactionnaires en auront dimanche à Longchamp.

Ne pouvant arborer le drapeau blanc, ils pensent manifester avec des Panamas contre la République, et dès aujourd'hui, le Panama va devenir le signe de ralliement des barons, comtes et ducs, marquis et vicomtes ; en un mot, du parti du « Roy » et de l'« Empereur ». En voilà des titres au moins ! Mais nous reconnaîtrons les ennemis de la République. Vous ne comprenez pas comment on peut manifester avec un Panama ? Rassurez-vous; c'est d'un chapeau qu'il s'agit ; nos gentilhommes n'ont pas encore donné ce titre à leur gourdin ! C'est dans le *Soir* que je viens de lire... et j'ai le cerveau encore sain, qu'on trouve cette grrrande nouvelle !

Il publie, en effet, en première page la lettre suivante :

Voulez-vous nous permettre de vous soumettre l'idée suivante ou plutôt de vous informer de la résolution que nous avons prise.

En présence de l'appel que viennent de lancer les journaux dreyfusards, afin de réunir le plus grand nombre des leurs à Longchamp, pour nous assommer au moindre cri, et que, d'autre part, les policiers dreyfusards arrêteront les Vive l'armée! et les policiers antidreyfusards les « Vive Loubet », il sera impossible de proférer un cri...

Nous avons donc résolu :

De manifester silencieusement « à notre façon » en arborant tous, dimanche, *un chapeau de paille fendu*, dit ; Panama

Le coup d'œil sera féerique et... significatif, croyez-le bien.

D'autre part, 400 patriotes se sont réunis hier soir pour en faire autant sur la pelouse, *100,000* chapeaux de Panama à Longchamps.

La voilà la seule manifestation contre laquelle la police sera agréablement impuissante.

Et quel coup d'œil, d'autant plus qu'on peut se procurer des chapeaux *partout* à 1 fr. 45. C'est pour rien !

Et cela vaut la peine !!!

Nous faisons appel aux journaux patriotes pour répandre cette idée, car l'insigne à la boutonnière est peu visible. De cette façon, peut-être, serons-nous plus de cent mille.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de notre considération.

UN GROUPE D'HABITUÉS DU PESAGE *bons* RÉPUBLICAINS ET LECTEURS DU *Soir*.

Allons ! tant mieux ! tout va bien. Le vieil esprit français se réveille, pour la gloire de notre siècle, et nos adversaires vont manifester avec des chapeaux de paille.

Ils ont choisi le Panama, et je les en félicite. Ce chapeau présente, en effet, et notez bien que je ne veux faire aucune réclame, tous les avantages possibles : ses grands bords vous garantissent des coups de soleil, sa légèreté vous met à l'abri de maux de tête, sa blancheur évite qu'il ne s'échauffe, et par conséquent vous met le cerveau à l'ombre.

Messieurs les nationalistes en ont grand besoin. Ils ont le cerveau, si toutefois on peut employer ce mot à leur égard, car je crois que « cervelet de lapin » serait plus juste, tellement échauffé depuis quelque temps, que nous ne saurions les blâmer de songer à le garantir des rayons ardents du soleil. — Mais au moins, pourvu qu'il ne pleuve pas !

L'itinéraire du président

Voici l'itinéraire que, dimanche prochain, comme toutes les années, suivra le président de la République pour se rendre à Longchamp :

Elysée ; Avenue Marigny ; Avenue des Champs-Elysées ; Rond-point de l'Etoile ; Avenue du Bois de Boulogne ; Porte Dauphine ; Route de Suresnes ; Carrefour des Lacs ; Route des lacs de Longchamp ; Allée de Longchamp ; Route de Suresnes ; Route des Tribunes ; Le Pesage.

Les mesures de police

Des mesures d'ordre très sévères, annonce le *Figaro*, ont été prises hier en vue des désordres qui pourraient se produire dimanche aux courses de Longchamps.

Les forces de police seront suffisantes, dit-on, pour réprimer toute tentative de désordre.

La consigne donnée aux commissaires, officiers de paix et agents est d'arrêter aussitôt toute personne qui proférerait un cri injurieux pour le chef de l'Etat ou le gouvernement, tant sur le parcours de l'Elysée à Longchamps que sur la pelouse et au pesage.

Les désordres seront réprimés, de quelque côté qu'ils viennent.

Les délinquants seront déférés aux Tribunaux, qui, probablement, montreront une juste sévérité.

L'ATTENTAT

contre le Président de la République

Paris, 9 Juin. — A l'occasion du coup de canne que lui ont administré ses hôtes par un raffinement de chevalerie et de galanterie inconnu jusqu'à ce jour, M. Loubet a reçu nombre de cartes de visites.

Parmi les plus empressés à envoyer l'assurance de « leur indignation » il faut citer M. Richard, archevêque de Paris.

Celle-là est assez amusante, par exemple. Que dites-vous de ce bon prélat qui, au fond des sacristies excite ses fidèles contre la République et qui félicite ensuite le président de n'avoir pas été massacré par lesdits fidèles?

Interviewé à propos de l'incident d'Auteuil le prince Victor déclare qu'il désapprouve de la façon la plus formelle le coup de canne.

Ça devient touchant.

Après le pape, les cardinaux et les prétendants versent des larmes... de crocodile sur l'attentat dont M. Loubet fut victime de la part des cléricaux et des royalistes.

Reste à savoir si princes et archevêques désapprouveraient ainsi leurs soldats si, grâce à quelque coup de canne providentiel, la succession Loubet se fût trouvée ouverte.

Un noble poivrot

Ce n'est plus Me de Saint-Auban qui, mardi prochain, devant la police correctionnelle, défendra le baron de Christiani, l'agresseur de M. Loubet,

Voici pourquoi :

Me de Saint-Auban n'avait pas caché à son client que son procès lui paraissait être un procès politique, un de ceux où l'avocat du prévenu, sans souci du résultat immédiat, attaque plus qu'il ne défend. On sait que Me Saint-Auban excelle en ce genre de plaidoiries agressives.

Mais le Christiani, le preux Christiani ne l'entendait pas de la sorte.

— Mon excuse, dit-il à son défenseur, c'est que j'avais trop bien déjeuné. Et le baron exprima l'espoir de voir les juges lui tenir compte de l'état d'ébriété où il se trouvait quand il commit son acte inqualifiable.

Me de St-Auban, dès lors, déclina l'honneur de plaider en cette affaire d'ivrogne.

Me Lavollée, membre du conseil de l'ordre a bien voulu se charger de présenter au tribunal les excuses du noble poivrot.

Le renégat Hardtschmidt

M. Hardtschmidt, le général aux *cochonneries*, est plein de zèle pour le goupillon parce qu'il est un néophyte dans les sacristies.

L'année dernière, il appartenait à la religion réformée. Après s'être fait catéchiser par un jésuite de Reims, il reçut la communion catholique, la confirmation et les étoiles de général de division des mains de l'évêque d'Angers, dans la cathédrale de cette ville.

Il s'acquitte en insultant grossièrement le président de la République.

Poursuites pour rire

M. Feuilloley, procureur nationaliste de la République à Paris, savait bien ce qu'il faisait quand il confiait aux bons soins de M. Lemercier, juge d'instruction, les nobles seigneurs qui, dimanche dernier, ont manifesté au pesage du champ de courses d'Auteuil.

Le procureur de la République avait confiance qu'entre les mains de ce magistrat il n'arriverait de trop désagréable aux aristocrates qui ont prouvé, par actes et paroles, que les « terreurs » de faubourg n'étaient pas à leur hauteur.

Cette confiance était bien placée. Le juge d'instruction s'en montre tout à fait digne.

Et d'abord il n'a gardé que neuf prisonniers. Aux autres il a ouvert les portes de la prison. Pour ceux auxquels il n'a pas cru devoir rendre la liberté de recommencer après-demain, il les poursuit simplement sous ce chef d'accusation : résistance aux agents de la force publique.

Des injures qui ont été adressées au président de la République, des œufs pourris qu'on a lancés contre sa voiture, il n'est plus question. Sans doute M. Lemercier estime que ce sont là péchés véniels qui doivent être pardonnés, et dans sa magnanimité, il donne l'absolution aux pêcheurs... en eau trouble.

Par ce procédé, le juge d'instruction donne satisfaction à M. Feuilloley et, probablement, à M. Lebret. Mais ne s'aperçoit-il pas qu'il se met en contradiction absolue avec M. Charles Dupuy ?

Le président du conseil, ministre de l'Intérieur, dénonçait le chambard contre-révolutionnaire comme étant le résultat d'un complot. De complot pas l'ombre, affirme M. Lemercier, qui démontre, en même temps, que la fermeture de l'Automobile-Club et du Cercle de Puteaux ne se justifie pas.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Que le juge d'instruction se moque de tout le monde, excepté des conspirateurs de l'œillet blanc, et que ses poursuites sont des poursuites pour rire.

LA RÉVISION

DU PROCÈS DREYFUS

Le départ du Capitaine

Cayenne, 9 juin — Le *Sfax*, croiseur envoyé par le ministre de la marine, a appareillé aujourd'hui, vendredi, pour la France, ayant à bord le capitaine Dreyfus, en bonne santé.

Le capitaine Dreyfus est resté exactement cinquante deux mois, jour pour jour, à l'Ile du Diable, sous la garde du garde-chiourme Deniel, «ce monstre en dehors de l'humanité» comme on l'a appelé.

Proposition d'amnistie

Paris, 9 juin. — M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe, qui déposa naguère, une proposition de loi ayant pour but le dessaisissement de la chambre criminelle de la Cour de cassation, vient de soumettre à la Chambre une proposition de loi ayant pour but d'amnistier tous les faits délictueux ou criminels se rattachant à l'affaire Dreyfus.

Voici l'exposé des motifs de la proposition de loi déposée hier soir sur le bureau de la Chambre par M. Gerville-Réache, et dont l'article unique est ainsi conçu : « Tous les faits délictueux ou criminels se rattachant à l'affaire Dreyfus sont amnistiés. »

« L'affaire Dreyfus, expose M. Gerville-Réache, agite le pays depuis plusieurs années, elle a provoqué une série de procès et de poursuites qui l'ont troublé et elle menace encore d'en occasionner d'autres non moins retentissants et douloureux.

«Nous estimons que cette agitation a déjà trop duré et que les pouvoirs publics ont le plus pressant devoir d'y mettre définitivement fin.

Le seul moyen d'y parvenir est d'arrêter toutes les poursuites commencées ou possibles se rattachant à cette affaire et d'amnistier toutes les responsabilités encourues.

« La paix et la prospérité du pays, qui doivent être notre suprême justification, ont plus d'avantage à attendre de cette mesure de clémence que des poursuites.

» Si nous ne proposons pas d'étendre l'amnistie aux faits dont est saisi le conseil de guerre de Rennes, c'est que le crime imputé au capitaine Dreyfus est si abominable qu'il faut, ou bien que cet officier soit absolument lavé, réhabilité, dédommagé de toutes ses souffrances, ou bien qu'il soit à jamais flétri par ses pairs jugeant dans toute leur indépendance sans haine, sans passion et sans crainte.

» En conséquence, nous nous réservons de *demander le bénéfice de l'urgence pour notre* proposition aussitôt que l'arrêt du conseil de guerre aura été rendu. »

L'Affichage de l'arrêt

Le maire de Domont vient d'aviser le préfet de Seine-et-Oise qu'il se refusait à faire afficher dans sa commune l'arrêt de la cour de cassation.

C'est une manifestation ! Elle n'étonnera pas ceux qui savent que ce magistrat municipal n'est autre que M. Brincard, ancien député boulangiste, puis rallié de Pontoise, dont il n'est pas revenu, ayant été battu, aux dernières élections, par M. Aimond, radical.

Il n'y a pas à s'arrêter au refus de ce maire. Le préfet sait, sans doute, son devoir. Il consiste à assurer l'affichage conformément au vote de la Chambre et à réclamer du ministre de l'intérieur contre le délinquant, soit une suspension, soit la révocation.

Par là, M. Brincard apprendra, et ses amis les réactionnaires connaîtront avec lui, que ni la Chambre ni le gouvernement de la République n'entendent se laisser bafouer par eux.

MISE EN LIBERTÉ

du colonel Picquart

La Chambre des mises en accusation a rendu aujourd'hui un arrêt ordonnant la mise en liberté du colonel Picquart.

Le vaillant officier, qui était détenu depuis onze mois, a quitté à trois heures, cet après-midi, la prison de la Santé en compagnie de plusieurs de ses amis.

M. Cochefert, chef de la sûreté, est arrivé à la prison de la Santé à deux heures et demie pour procéder à la levée d'écrou.

Peu après, sont arrivés Mmes Hild et Monira, secrétaires de Me Labori ; puis MM. Gast, cousin du lieutenant-colonel ; de Pressensé, docteur Hervé, Pierre Quillard, ce dernier en automobile.

Ces messieurs ont pénétré dans l'intérieur de la prison et, à trois heures cinq ils sont sortis avec le lieutenant-colonel Picquart.

La voiture automobile avait été rangée par M. Quillard dans une rue voisine.

Le lieutenant-colonel y a pris place avec M. Gast et le domestique de celui-ci. La voiture s'est rendue aussitôt à Ville-d'Avray.

Les abords de la prison étaient déserts et la sortie du colonel Picquart a passé inaperçue.

Le Procès Henri-Reinach

Le procès en diffamation intenté par Mme veuve Henry à M. Joseph Reinach est inscrit au rôle de la Cour d'assises de la Seine pour le 26 juin.

L'état de santé de Me Labori, l'avocat de M. Reinach, étant assez précaire pour l'empêcher de plaider pour son client, l'affaire sera remise à une session ultérieure.

Hier Me Couronne, l'avoué de Mme Henry et Me de St-Auban, son avocat, voulaient lancer les assignations pour le procès, mais devant le certificat du médecin délivré en faveur de Me Labori, ils y ont renoncé, comme cela se fait toujours en semblable occurrence.

L'opposition de M. Zola

C'est aujourd'hui que M. Zola a fait signifier, par l'entremise d'un avoué, l'opposition au jugement de la cour d'assises de Versailles en date du 18 juillet 1898 le condamnant par défaut. Cette opposition a été signifiée au parquet de Versailles et au conseil de guerre qui s'était porté partie civile dans ce procès.

Le délai de cinq jours accordé par la loi après la signification du jugement expire demain. L'*Agence nationale* croit savoir que les officiers du conseil de guerre maintiendraient leur intervention au nouveau procès comme partie civile.

LE CAS DE LASIES

Réunion d'officiers-députés

Paris, 9 juin. M. Magne, député clérical de la Dordogne, a convoqué cette après-midi au Palais-Bourbon, comme nous l'avions annoncé, les députés officiers de réserve et de l'armée territoriale pour s'entretenir avec eux de la mesure prise par le ministre de la guerre à l'égard de M. Lasies, député du Gers, lieutenant de cavalerie territoriale.

Vingt-deux députés seulement ont répondu à la convocation de M. Magne.

Après une très longue discussion, la réunion a adopté par 21 voix contre 7 l'ordre du jour suivant présenté par M. Leherissé ;

«Les députés réunis revendiquent pour ceux de leurs collègues officiers de réserve et de territoriale, le droit absolu d'écrire et de parler au Parlement, ce droit étant limité, en dehors de l'enceinte législative, par les lois de la République et les règles militaires en vigueur. »

Les sept députés qui ont refusé de s'associer à cet ordre du jour avaient émis que le droit des membres du parlement appartenant en qualité d'officiers à la réserve ou à la territoriale ne devait pas être limité et qu'il pouvait s'exercer sans la moindre entrave aussi bien dans l'enceinte législative qu'au dehors.

M. Leherissé s'est élevé contre cette théorie et il a déclaré que si les députés officiers de réserve ou de territoriale devaient jouir d'une indépendance absolue dans l'exercice de leur mandat, ils n'en restaient pas moins soumis en dehors du Parlement aux lois et aux règlements militaires visant les officiers de réserve ou de territoriale.

C'est cet avis qui a finalement prévalu puisque l'ordre du jour, rédigé par M. Leherissé, a été adopté.

Le Conseil d'enquête

Le gouverneur militaire de Paris a transmis au général de Kermartin, commandant la 1re division de cavalerie, l'ordre d'informer, émanant du ministre de la guerre contre M. Lasies, député du Gers.

M. Lasies appartenant à la cavalerie territoriale, ce sont des officiers de cavalerie qui doivent le juger.

Il y a du reste, dans chaque division de cavalerie ou d'infanterie, des listes préparées à l'avance pour la composition des conseils d'enquête, car il ne se passe pas de semaine sans qu'il n'y ait un officier de réserve ou de territoriale qui soit déféré devant ses pairs.

Le général de Kermartin n'a pas encore fait connaître au gouverneur de Paris le nom des officiers devant lesquels devra comparaître M. Lasies et les conditions dans lesquelles se réunira le conseil d'enquête.

On prévoit que ce conseil ne se réunira pas avant le 30 du mois courant.

Nouvelles de l'extérieur

LA TRAITE DES BLANCHES

St-Pétersbourg, 9 juin. — Vers la fin de ce mois se réunira à Londres, un Congrès international qui aura à discuter les mesures à prendre pour mettre un terme à l'ignoble « traite des blanches ».

Les « Novosti » donnent des renseignements détaillés sur la manière dont ce commerce se fait en Russie.

Ce commerce, dit ce journal, a pris dans l'Europe occidentale, de vastes proportions, mais c'est la ville de Jassy qui en est le centre.

Les femmes sont achetées surtout à Leipzig durant la grande foire, mais c'est la capitale de la Moldavie qui est le point de concentration, tout comme Khartoum l'était autrefois pour la marchandise humaine qu'on allait chercher en Abyssinie et dans l'Afrique centrale.

Des dépôts de Jassy, la marchandise est écoulée ou en Russie ou en Turquie. A côté de Jassy, Bruxelles est devenu un centre important de commerce.

Les esclaves blanches destinées à la Russie, sont dirigées ordinairement à Riga, ou bien à Vilna où se rendent les commerçants en gros de St-Pétersbourg et de Moscou pour faire leur choix.

Ils font transférer aussitôt la marchandise achetée dans toutes les grandes villes de l'Empire, jusque dans les provinces les plus éloignées de la Sibérie.

Il y a deux ans, on a arrêté à Odessa, un agent des marchands d'esclaves russes et on a saisi chez lui toute une correspondance avec des sous-agents à Jassy, à Bruxelles, à Riga et ailleurs. Cette édifiante correspondance nous a appris qu'il se trouve un peu partout, dans les campagnes de la Russie aussi bien que dans les villes, des agences en rapports suivis avec les grands marchands d'esclaves et les ogresses des maisons publiques.

Il y avait des lettres dans lesquelles les sous-agents s'estimaient assez heureux de pouvoir recommander, cette fois, une marchandise tout exceptionnelle, à des prix relativement assez bas, en tout cinq colis. Suivait la description fort détaillée de la marchandise.

Il va sans dire que, dans la plupart des cas, c'est par des promesses mensongères que les agents infâmes parviennent à prendre dans leurs filets les malheureuses naïves qui ne se doutent pas du sort horrible qui les attend.

L'agent d'Odessa a dû faire un voyage involontaire en Sibérie, car les tribunaux russes ne plaisantent pas lorsqu'il s'agit d'affaires de cette espèce, et plusieurs de ses sous-agents en province ont été obligés de le rejoindre en Sibérie. Ils n'en reviendront pas les dix premières années.

D'après ce qu'on m'assure le gouvernement russe considère la traite des blanches comme un véritable fléau international, qui ne saurait être victorieusement combattu que par les efforts réunis de tous les gouvernements civilisés.

Faits Divers

HORS RÉGION

LES GRÈVES

A Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 9 juin. — Le préfet a demandé aux grévistes de désigner un certain nombre d'entre eux pour assurer les services d'aération et d'épuisements des puits désormais remis entre les mains des ingénieurs de l'Etat.

Ce soir, après un discours du député Simyan, 10,000 assistants groupés place de l'église, après avoir applaudi à la grève ont acclamé la République en la personne de son président, pour protester contre les tentatives réactionnaires et les scandales d'Auteuil.

Le groupe socialiste de la Chambre a chargé le citoyen Cadenat, député de Marseille, de se rendre auprès des grévistes de Montceau-les-Mines.

Le citoyen Cadenat est arrivé ce soir.

Le juge de paix a invité le gérant des mines à faire savoir s'il est disposé à accepter la proposition de conciliation.

Le gérant a déclaré qu'il se réservait de répondre dans le délai légal.

A Chalon-sur-Saône

Chalon-sur-Saône. — La grève est terminée à l'usine Gallant.

Les ouvriers ont obtenu une augmentation journalière de 25 centimes par salaire au-dessous de 3 francs et la journée de 10 heures pour tous.

La grève continue à l'usine métallurgique de M. Pinette.

Celui-ci vient de faire une concession nouvelle. Il offre de donner une augmentation de 25 centimes aux ouvriers gagnant moins de 3 francs, avec 10 heures de travail.

La situation est plus tendue chez les tuiliers.

A Carmaux

Carmaux, 9 juin. — Tous les ouvriers mineurs du Tarn sont convoqués pour assister à une grande réunion publique qui aura lieu dimanche à Carmaux, pour examiner la réponse de la Compagnie minière, que nous avons publiée hier.

Jaurès et plusieurs députés socialistes ont été invités à cette importante réunion ouvrière.

La réponse de la Compagnie a vivement mécontenté les travailleurs du sous-sol, dont beaucoup paraissent décidés à se mettre en grève.

L'EXPLOSION DE PARIS

Paris, 9 juin. — Un nouveau mort à ajouter à la liste des victimes de l'explosion de la rue Balagny : l'inconnu, âgé d'environ trente ans, dont nous avons signalé le transfert à l'hôpital Bichat, a succombé dans la nuit à ses blessures. En l'absence de toute pièce d'identité, le corps a été envoyé ce matin à la Morgue.

L'enquête à laquelle il est en ce moment procédé semble établir que c'est bien à une explosion d'essence qu'est due la terrible catastrophe. Mlle Bé, la sœur de l'épicier, qui descendit à six heures trois quarts à la cave pour prendre un litre de lait qu'était venu acheter le jeune Edgard Martin, blessé dans l'explosion, tenait à la main une bougie allumée.

La flamme de la bougie aurait suffi à déterminer l'inflammation des gaz d'essence et de pétrole dont étaient saturés les murs de la cave, à tel point que, au témoignage d'un voisin, les époux Bé disaient fréquemment : « Un jour ou l'autre, nous sauterons, c'est immanquable ».

L'hypothèse d'une explosion de gaz d'éclairage semble devoir être écartée. Mais, répétons-le, il sera très difficile de découvrir la cause exacte de la catastrophe.

La maison ravagée, avec les deux boutiques du rez-de-chaussée, épicerie et mercerie, littéralement emportées par l'explosion, présente un aspect navrant.

Par suite du déblayement, les abords de l'immeuble sont encombrés d'un amoncellement de choses sans nom, méconnaissables : débris de bouteilles de toute sorte, provisions d'épicerie, lainages, chiffons de toutes couleurs lacérés, noircis, à moitié brûlés, et des pans de cloisons, des morceaux de zinc bizarrement tordus... tous objets qui, transformés en mitraille, allèrent blesser dans la rue les passants.

Le déblaiement des décombres continue toujours, effectué par une équipe de pompiers et d'ouvriers. La maison, dont la solidité avait été compromise par la violence de l'explosion et par l'incendie qui suivit, a été solidement étayée.

Il convient de mentionner ceux qui s'employèrent aux premières mesures de sauvetage avec beaucoup de dévouement et de tage avec beaucoup de dévouement et de sang froid, notamment : MM. Guicheteau, officier de paix de l'arrondissement ; Arnuld, inspecteur des gardiens de la paix ; Reuffaud, commissaire de police, sans oublier les pompiers de l'usine Gouin, qui accoururent à la première alerte, et ceux de la rue Blanche.

Nous avons fait prendre des nouvelles des blessés qui sont soignés à l'hôpital Bichat. Tous semblent sauvés maintenant, et l'on peut espérer que leur rétablissement n'est plus qu'une affaire de jours.

Butin de Guerre

Il y eut, jeudi, audience sensationnelle à la première chambre civile de la Seine, présidée par M. Baudouin.

On prononça d'abord, à l'avantage de sa malheureuse femme, le divorce du uhlan Esterhazy.

Puis ce fut une question d'une moins passionnante actualité, mais d'un intérêt juridique et humanitaire plus puissant, qui fut soumise au tribunal.

Un Français, M. Lechartier, ancien négociant à Tananarive, assignait le ministre des affaires étrangères, le ministre des colonies et le ministre de la guerre en restitution d'une somme de 276,316 francs.

Voici ce qui motivait cette étrange procédure:

En 1880, M. Lechartier fondait à Tananarive une grande maison d'importation et d'exportation.

Ses affaires étaient très prospères, lorsque, en 1894, il reçut l'ordre, au moment de partir en mission pour le compte du gouvernement, de remettre son inventaire à la résidence générale.

Les scellés furent apposés sur les marchandises, et M. Lechartier partit.

C'était le moment où la situation devenait critique à Madagascar, et où les hostilités revêtaient un caractère des plus aigus.

Les Hovas envahirent la demeure du négociant, dévalisèrent et mirent à sac ses magasins, et emportèrent marchandises, vivres et pacotille dans le palais du premier ministre de Ranavolo, le fameux Rainilaiarivony.

C'est alors que l'affaire devient drôle.

La colonne expéditionnaire pénètre à Tananarive, Duchesne conduit les quelques survivants de sa meurtrière campagne au pillage des palais ; celui du ministre n'échappe pas à la curée, et des marchandises on donné une partie — les vivres — aux soldats, et le reste à M. Laroche, résident général, qui met tout aux enchères publiques.

Ignorait-on dans les sphères administratives le vol énorme dont le négociant français avait été victime ?

Ne savait-on pas que le receleur des richesses volées était Rainilaiarivony lui-même ?

M. Lechartier ne protesta-t-il pas au moment où le pillage de sa fortune se produisit ?

Autant de questions dont les réponses ne nous paraissent pas douteuses ?

Et jeudi, le trafiquant dépouillé réclamait par la voix de Millerand, devant le tribunal de la Seine, aux trois ministres responsables les marchandises... perdues, ou la somme équivalente de 276,316 francs.

Il paraîtrait logique à quiconque aurait le sentiment de l'équité la plus élémentaire, d'accorder à M. Lechartier le *bénéfice* de ses justes revendications.

Hélas, la loi n'est pas toujours logique. Le tribunal s'est déclaré incompétent, mais en glissant dans son jugement d'incompétence des attendus qui ne laissent aucun doute sur la solution qui interviendra.

« Attendu, dit-il, en effet, que l'acte du général Duchesne constituerait à raison même des circonstances et de l'époque à laquelle il s'est produit, un *fait de guerre* caractérisé...

« Attendu que le général Duchesne s'est purement et simplement conformé aux circulaires du ministre de la guerre en *réquisitionnant* une partie des denrées pour assurer la subsistance de ses troupes... »

Mais, peut dire le demandeur, à quelles circulaires M. Laroche s'est-il conformé en faisant vendre l'autre partie ?

On trouvera probablement réponse à cela, et M. Lechartier n'aura plus qu'une ressource, — peut-être efficace, — ce sera d'aller demander justice aux tribunaux hovas.

Maurice MONIER.

Dernière Heure

La Manifestation Républicaine

DE LONGCHAMP

LES MESURES D'ORDRE

Paris, 9 juin. — M. Blanc, préfet de police, a transmis aujourd'hui à ses subordonnés les ordres relatifs à la journée de dimanche pour le Grand Prix.

Ces ordres n'ont pas fait l'objet d'une circulaire spéciale, mais nous pouvons assurer que les mesures prises sont très sévères et quel que soit le parcours suivi par le Président de la République, soit au pesage, soit sur la pelouse, d'importantes forces de police seront placées.

La garnison de Paris, sous les ordres du général Zurlinden, et les gardes républicains à pied et à cheval seconderont l'action des agents pour maintenir l'ordre.

LES ADRESSES A M. LOUBET

Les adresses de sympathie continuent à affluer à l'Elysée.

Le conseil municipal de Toulon, toutes les sociétés et tous les cercles démocratiques du Var ont voté des ordres du jour de respect au Président de la République et de protestation indignée : contre l'attentat clérico-royaliste d'Auteuil.

LA TRAHISON DE DUPUY

Clémenceau écrit ce matin dans l'*Aurore* :

On parle d'une trahison de Dupuy, qui voudrait remplacer les ducs dans le panier à salade par les compagnons de Sébastien Faure.

Evidemment, ce qui a donné créance à ce bruit, c'est qu'à l'exemple de MM. Déroulède et Marcel Habert, deux législateurs, M. Lasies, lui-même législateur, ayant provoqué les soldats à l'indiscipline, c'est Sébastien Faure qui est poursuivi.

L'indication n'est pas à négliger.

Par bonheur, il y en a d'autres qui me rassurent.

On s'est aperçu que les niches des voitures cellulaires n'étaient pas faites pour les gens de condition.

On n'a prévu pour criminels que des gens maigres. La faim est une mauvaise conseillère. En apprenant que Dupuy avait fait expédier par avance un train de quinze fourgons cellulaires à Longchamp, je suis allé causer avec un de mes amis préposé à la garde de ce matériel.

Or, il m'a été confié qu'on dédoublait les cellules.

Ce sont des boîtes pour gros. Georges Berry lui même y tiendrait à l'aise.

Je puis donc rassurer mes concitoyens sur la trahison de Dupuy. C'est bien aux gros qu'il songe, à moins que cet homme perfide n'ait la pensée de mettre au besoin des maigriots ensemble.

Voyez-vous M. le prince de Castellane voyager dans Paris entre deux anarches !